



2, place des Allobroges - 38200 Vienne

Contact : mjcvienna.ludotheque@gmail.com

Convention de location

Carte 10 jeux Public / Collectivités

Saison 2017 / 2018

Vous êtes priés de prévoir vos locations avant le dernier 1/4 d'heure d'ouverture de la ludothèque.

Article I Location des Jeux

Pour louer des jeux **l'adhésion à la MJC est obligatoire.**

La carte de location permet de louer 10 jeux (sauf jeux surdimensionnés et espaces de jeux).

Elle n'est pas limitée dans le temps (sous réserve de l'adhésion à la MJC).

Tarif Particuliers : - ViennAgglo 18€ / - Hors ViennAgglo 23€

Tarif Collectivités : - ViennAgglo 35€ / - Hors ViennAgglo 45€

La durée de location est de 3 semaines.

La prolongation de la période de location est possible en nous prévenant par téléphone ou par mail ; un nouveau décompte sera alors enregistré pour tout dépassement supérieur à une semaine.

L'adhérent doit vérifier le contenu des jeux à l'aide des inventaires situés sur les boîtes. Tout manque de pièces ou détérioration devra être signalé **au moment de l'emprunt**.

La ludothèque décline toute responsabilité en cas d'accident causé par l'utilisation d'un jeu ou d'un jouet loué.

Les piles ne sont pas fournies.

Article II Restitution des jeux

Les adhérents s'engagent à rendre les jeux et les jouets à la date prévue et dans l'état où ils ont été empruntés.

La propreté des jeux est exigée à leur retour. Vous devez signaler toute maladie contagieuse.

Un mail de rappel sera envoyé à l'adhérent en cas de retard.

Suite à ce mail l'adhérent dispose d'une semaine pour ramener les jeux à la ludothèque ou contacter la ludothèque pour prolonger la location.

Tout retard supérieur à une semaine entraînera un nouveau décompte sur la carte de location.

Au-delà de cette prolongation, une pénalité de 0,60€ par jeu et par semaine vous sera facturée.

Les ludothécaires se chargent de vérifier le contenu de chaque jeu **au moment de la restitution**.

En cas de perte ou de détérioration (partielle ou complète) de jeux ou de jouets, **les adhérents sont tenus de rembourser** les frais de réparation ou de remplacement, à hauteur du coût engagé par la ludothèque.

Les règles de jeux sont entretenues et plastifiées, aussi il vous sera réclamé une **pénalité de 0,50€** par règle de jeux non ramenée dans un délai d'un mois.